

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 20 NOVEMBRE 2007**

*Etaient présents, sous la présidence du Maire, Marcel Spilmann* : Mmes et Mrs François Noblot, Christine Robillard, Jean-Paul Fauconnet, Jacky Cadot, Jean-Philippe Hass, Françoise Nida, Clément Continant, Denis Petitet, Geneviève Müller, Robert Cohen, Anita Pinet, Anne Marie Frère, Martine Dehan, Nicolas Mennetrier

*Absents excusés :*

Michel Dupas donne pouvoir à François Noblot  
Nancy Molières donne pouvoir à Martine Dehan  
Régis Lutel donne pouvoir à Anne-Marie Frère  
Benoît Pêcheux  
Mickaël Vuibert  
Didier Soullez

Secrétaire de séance : Jean-Paul Fauconnet

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2007.

**Rapport n° 07/11/1 : communauté de communes – avis définitif sur la création**

**Rapporteur : le Maire**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la transformation du SIVAS en communauté de communes, qui prendra le nom de « Seine Melda Coteaux » ainsi que ses statuts qui seront annexés à la délibération correspondante.

**Rapport n° 07/11/2 : syndicat intercommunal de Grange l'Evêque – demande de modification de statuts**

**Rapporteur : Jean-Paul Fauconnet**

Le conseil municipal prend acte que la demande de dissolution du syndicat intercommunal de Grange l'Evêque formulée par la commune de Macey est à ce jour caduque, dans la mesure où aucune majorité ne s'est dégagée. Il accepte la proposition du président de revoir les statuts du syndicat qui ne concerneront que le fonctionnement. En effet, chacune des deux communes gardera la responsabilité des investissements relatifs aux biens dont elle est propriétaire. Le conseil demande toutefois que le fonctionnement soit partagé à part égale entre les deux communes. Il autorise donc les membres de la commission créée à cet effet et représentant la commune de Saint Lyé à négocier dans ce sens.

**Rapport n° 07/11/3 : amortissement de subventions et de frais d'étude : avis du conseil municipal**

**Rapporteur : François Noblot**

Le conseil municipal accepte de verser au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Saint Lyé – Payns une subvention de 5 413.87 € au titre de sa participation aux travaux d'extension du réseau d'eau dans la zone du Pilaout (2<sup>ème</sup> tranche). Il décide par ailleurs, comme le prévoit la réglementation, de l'amortir dès cette année en une seule fois.

Par ailleurs, et à titre de régularisation, à la demande de Mme le Percepteur, le conseil municipal décide d'amortir également les subventions déjà accordées depuis le début 2007 :

- extension du réseau d'assainissement voie du Gros tertre : 25 699.70
- extension du réseau d'eau pour la propriété de Mr Doué à Grange l'Evêque : 3 269

Celles-ci seront amorties dès 2008 sur 4 ans.

Il accepte enfin d'amortir celles attribuées en 2006, en une seule fois et sur 2007 :

- extension du réseau d'eau rue du Calvaire : 2 132
- extension réseau d'eau zone du Pilaout (1<sup>ère</sup> tranche) : 3 297.75

Dans le même esprit, et toujours à la demande de Mme le Percepteur de Pont Sainte Marie, il accepte d'amortir la somme 1 584.70 € correspond à des frais d'études, mandatés en 2007 : elle le sera en 2007 en une seule fois.

**Rapport n° 07/11/4 : revalorisation de tarifs communaux**

**Rapporteur : Jacky Cadot**

Sur proposition de la commission ad hoc, le conseil municipal accepte de fixer les nouvelles règles de location de la salle des fêtes à compter de cette réunion :

1. associations : 1 week-end et un après-midi gratuits une fois par an – ensuite, 230 € pour le week-end et 50 € pour l'après-midi – prêt gratuit de vaisselle -
2. tarif de location au couvert : 1 € pour 3 verres, 2 assiettes plates, 1 petite assiette, tasse à café, fourchette, couteau et petite cuillère – plats, cruches, pagnes etc...sont prêtés gratuitement – si des couverts sont loués, aucune location de cuisine ne sera réclamée -
3. tarif de casse ou perte appliqué pour n'importe quel article : 1.5 € (prix d'achat moyen entre les verres, les assiettes et les couverts)
4. maintien de la caution, sachant qu'elle n'est réclamée qu'en cas de dégât occasionné ou annulation excessive
5. forfait ménage : 100 € pour la cuisine et 200 € pour la salle

**Rapport n° 07/11/5 : acquisition d'un véhicule – avis du conseil municipal**

**Rapporteur : le Maire**

Le conseil municipal accepte l'acquisition d'un trafic renault d'occasion 9 places au prix de 15 000 €, et qui sera mis à disposition principalement du club ados et du club junior mais aussi de l'ACMSH, afin de favoriser les échanges entre jeunes du secteur et de réduire les coûts de transport de ces services. Le conseil municipal sollicite une subvention de la CAF pour l'aider à financer cette acquisition.

**Rapport n° 07/11/6 : renforcement du réseau d'éclairage public – programme 2007**

**Rapporteur : François Noblot**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le programme 2007 de renforcement d'éclairage public, évalué à 29 302 €, qui comprend :

- le remplacement de 56 luminaires vétustes sur supports existants par des luminaires fonctionnels avec appareillage de classe 2 et lampe à vapeur de sodium haute pression de 100 W
- la fourniture et pose d'un candélabre cylindroconique en acier galvanisé thermolaqué de 9 m avec obturateur sur le CD à hauteur du garage

Compte tenu de la participation du syndicat, la charge communale est ramenée à 14 700 €.

**Rapport n° 07/11/7 : régie de travaux - opérations comptables 2007**

**Rapporteur : François Noblot**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'inscrire une somme de 4 766.67 € en régie de travaux et correspondant au transfert de la bibliothèque à la maison pour tous (fournitures et heures passées par le personnel du service technique).

**Rapport n° 07/11/8 : décision modificative n°2**

**Rapporteur : Christine Robillard**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de voter la DM 2 à apporter au budget 2007 qui se résume par des virements de crédits de compte à compte et qui permettent de réaliser les opérations votées aux rapports n° 3 et 5, sans mettre en péril l'équilibre du budget.

**Rapport n° 07/11/9 : personnel – augmentation de temps de travail et mise à disposition**

**Rapporteur : Jean-Philippe Hass**

En vue d'optimiser le fonctionnement du service enfance-jeunesse et culture, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à réactiver la vacance d'emploi du poste d'animateur (agent de catégorie B de la fonction publique territoriale) créée en 2006 et qui aura pour mission la gestion administrative de tout le secteur. Il décide par ailleurs d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint d'animation occupé par l'agent chargé du club junior et de le passer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 à temps complet. Enfin, afin d'assurer le remplacement de ce dernier, il accepte la mise à disposition d'un agent d'animation de la commune de Payns pour intervenir sur le centre de loisirs de Saint Lyé, et ce, selon les besoins.

**Rapport n° 07/11/10 : antenne Bouygues Télécom : avenant à la convention**

**Rapporteur : le Maire**

Le conseil municipal autorise le maire à signer un avenant à la convention passée avec Bouygues Télécom pour régir le fonctionnement de l'antenne installée à la Perrière, sachant que les modifications apportées sont d'ordre administratif.

**Rapport n° 07/11/11 : location de bâtiment – renouvellement et nouveau bail**

**Rapporteur : Francois Noblot**

Le conseil municipal accepte de renouveler le bail accordé à Mme Meyer, chirurgien dentiste, en janvier 1976 pour une nouvelle période de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Il fixe le loyer à 1 200 € par an.

Il décide par ailleurs, de mettre en location le local situé place de l'église libéré suite au transfert de la bibliothèque, au prix de 300 € par mois, charges comprises et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, après les travaux d'installation d'un sanitaire et d'un point d'eau.

**Rapport n° 07/11/12 : CAF – renouvellement de la convention prestation de services**

**Rapporteur : Jean Philippe Hass**

A la demande de la caisse d'allocations familiales de l'Aube, le conseil municipal accepte la dénonciation de la convention relative au versement de la prestation de services et autorise le maire à signer la nouvelle qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**Rapport n° 07/11/13 : service hygiène et sécurité – conventions avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale**

**Rapporteur : le Maire**

Le conseil municipal accepte les conventions à passer avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale pour mettre en application la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité du travail des agents placés sous l'autorité du maire. Il retient la mise à disposition d'un conseiller en prévention de risques

professionnels chargé d'assurer une veille juridique, d'analyser ponctuellement des situations de travail et de fournir une information générale en matière d'hygiène et sécurité, ainsi que la possibilité de faire appel à un ACFI (agent chargé de la fonction d'inspection), qui pratique les inspections des lieux, matériels et conditions de travail.

**Rapport n° 07/11/14 : reboisement après tempête - modificatif**

**Rapporteur : Le Maire**

Le conseil municipal accepte à la demande de l'ONF de réactualiser le dossier de reboisement après tempête de la forêt de Grange l'Evêque dont le montant est ramené à 4 200 ht. Il sollicite une subvention de l'Etat pour l'aider à financer ces travaux et autorise le maire à resigner les nouvelles pièces administratives du dossier.

**Rapport n° 07/11/15 : revalorisation de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux gaz - modificatif**

**Rapporteur : le Maire**

A la demande de GDF, le conseil municipal modifie la délibération du 25 septembre fixant la revalorisation de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux gaz, qui exclue par ailleurs le linéaire appartenant au département ramenant le montant de la recette à 241.76 € (au lieu de 377.63€).

**Rapport n° 07/11/16 : noms de rues**

**Rapporteur : le Maire**

Le conseil municipal décide les noms de rue suivants :

- lotissement CAI de Grange l'Evêque : rue André Chenevotot (1 abstention)
- lotissement au 16 rue Jeanne d'Arc : impasse Jeanne d'Arc

**Rapport n° 07/11/17 : projet Camuski – demande de subvention du foyer du collège Camus**

**Rapporteur : Jean-Philippe Hass**

Le conseil municipal accepte de renouveler le principe d'accorder au foyer du collège Camus une participation pour aider les élèves lyotains à financer un séjour au ski en 2008, à raison d'une somme de 35 € par élève. Le conseil s'engage par ailleurs à inscrire au budget 2008 la somme correspondante.

**Rapport n° 07/11/18 : transaction foncière – avis sur une servitude de passage**

**Rapporteur : le Maire**

Le conseil municipal accepte le principe de demander une servitude de passage sur les parcelles cadastrées AR 13 et 184 pour permettre l'aménagement du réseau d'assainissement des eaux pluviales, qui pourra être réalisé en même temps que les travaux de voiries rue des Maisons Brulées prévu en 2008.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ du Maire :

- il informe le conseil que la commune s'est vu décerner le prix de la marianne du civisme suite au fort taux de participation des électeurs aux élections législatives et présidentielles – le trophée sera remis lors de la réception de vœux en janvier 2008
- il fait part des réunions des groupes de travail dans la cadre du pays, et qui ont trait aux adolescents, aux chemins de randonnée, aux activités commerciales et artisanales ainsi qu'aux personnes âgées

- il confirme que les gens du voyage installés depuis deux mois près du garage sont enfin partis – il remercie publiquement Mr Lepera pour être intervenu et avoir creusé une tranchée qui les a poussé à partir et qui empêche tout nouveau stationnement de caravane – il précise qu’un courrier a été adressé à Mr le Préfet pour l’alerter de ce problème
  - il fait part des remerciements de la chorale « à cœur joie » pour la subvention accordée dans le cadre du concert donné pour les portes ouvertes des monuments historiques
- de Martine Dehan :
- elle fait le point du projet de décoration de la commune pour les fêtes de fin d’année –
- de Jacky Cadot :
- il rappelle que le marché de Noël a lieu le dimanche 9 décembre et il fait appel aux bonnes volontés pour venir aider à installer le vendredi 7 décembre – il donne également la date de l’arbre de Noël des enfants fixé au 12 décembre –

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h 30

Le Maire,

Marcel SPILMANN